



PREMIER MINISTRE



Paris, le mardi 17 mars 2015

Objet : communiqué de presse à propos de la restauration scolaire

La mairie de Chalon-sur-Saône a annoncé, en invoquant la laïcité, la modification des menus servis dans les cantines scolaires en refusant désormais toute offre de choix lorsque du porc est servi aux élèves. Si aucune obligation ne contraint la commune dans le cadre d'un service facultatif, l'Observatoire de la laïcité, organisme transpartisan placé auprès du Premier ministre, rappelle cependant que la laïcité ne saurait être invoquée pour refuser la diversité de menus. En effet, son guide « *Laïcité et collectivités locales* »¹, accessible à tous, rappelle que les cantines scolaires proposent généralement une diversité de menus, avec ou sans viande. Cette offre de choix ne répond pas à des prescriptions religieuses mais à la possibilité pour chacun de manger ou non de la viande tout en empêchant la stigmatisation d'élèves selon leurs convictions personnelles.

Pour toute question, merci de contacter l'Observatoire de la laïcité au 01 42 75 76 46 ou par courriel : secretariat.laicite@pm.gouv.fr.

¹ Adopté à l'unanimité le 17 décembre 2013.